

construction, qui paraît très importante, mais dont on ne voit pas tous les côtés. Lorsqu'un individu se fait construire une maison ou achète des matériaux pour améliorer celle qu'il possède déjà, il doit, dans la plupart des cas, obtenir une hypothèque d'un emprunteur agréé ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il doit également emprunter le montant de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux qui serviront à construire son habitation. Alors, l'intérêt sur cet emprunt-là est rendu à 8½ p. 100. Ceci veut aussi dire que l'individu qui décide d'effectuer des réparations majeures à la maison qu'il possède déjà devra payer, pendant 25 ou 30 ans, un taux d'intérêt de 8½ p. 100 sur la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

• (4.50 p.m.)

Il est aussi un autre fait important, et ceux qui habitent le Québec le savent. Nous avons aussi, dans la province de Québec, une taxe de vente de 8 p. 100 qui s'ajoute à la taxe fédérale, car elle est calculée après que le montant de la taxe fédérale de 11 p. 100 a été établi. Ceci représente une taxe de 20 et 21 p. 100 sur les matériaux de construction, sur laquelle un individu devra payer 8½ p. 100 d'intérêt. Alors, c'est une chose scandaleuse qui augmente considérablement le coût des maisons d'habitation.

Je prétends qu'en supprimant cette taxe-là comme on l'a fait il y a quelques années, on réduirait considérablement le coût de l'habitation et le ministre n'aurait pas besoin de nous présenter cet amendement aujourd'hui.

Il faut aussi considérer, dans le cas de l'habitation, l'augmentation des taxes municipales et surtout scolaires. Pour ce qui est de la province de Québec—je ne sais pas exactement ce qui se passe dans les autres provinces—les taxes scolaires augmentent rapidement, et il n'y a pas moyen d'arrêter cette montée, du moins actuellement. Ces taxes augmentent le coût de construction des habitations et empêchent les ouvriers à revenu moyen de devenir propriétaires de leur maison. Certains ont fait des sacrifices pour acquitter le versement initial sur l'achat d'une maison; ils ont payé leurs mensualités pendant quelques années, et au moindre arrêt de travail causé par la maladie, par un accident ou par d'autres circonstances, ils se trouvent dans des conditions intenable et se voient souvent obligés de remettre la maison pour laquelle ils ont déboursé \$8,000, \$15,000 ou \$20,000, parce qu'ils ne peuvent plus acquitter leurs paiements.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, nous sommes en droit d'attendre du gouvernement une meilleure politique dans le domaine de l'habitation, parce qu'il est de plus en plus difficile pour ceux qui gagnent un revenu moyen d'a-

[M. Laprise.]

cheter une maison. C'est pourquoi bien des gens s'interrogent, lorsque vient le temps de décider s'ils doivent acheter une propriété ou se résigner à vivre dans des logements qui appartiennent à d'autres. On se demande s'ils n'ont pas raison de rester locataires, parce que celui qui possède sa propre maison est obligé, en plus de ce que j'ai mentionné tout à l'heure, de s'assurer contre le feu et de payer des primes qui augmentent d'année en année, bref, de voir à l'entretien de sa maison afin de la conserver en bon état.

Alors, aujourd'hui, on se rend compte qu'il en coûte presque aussi cher pour être propriétaire que locataire.

Je pense que le ministre et le gouvernement devraient considérer, dans le plus bref délai possible, l'opportunité d'une révision complète de la loi nationale sur l'habitation, tant pour l'avantage des propriétaires que des locataires.

Cet amendement à la loi actuelle va sûrement soulager quelques personnes qui ont décidé de devenir propriétaires, en ce sens qu'elles pourront obtenir un prêt plus considérable, du fait que le coût des habitations augmente. Mais encore là, cela ne résoudra pas leurs problèmes; loin de là. Peut-être cela les résoudra-t-il momentanément, mais à plus ou moins longue échéance, ils se heurteront à des difficultés encore plus grandes.

J'avoue franchement, monsieur l'Orateur, que je voterai en faveur de l'amendement que propose le présent bill.

J'aurais préféré de beaucoup que le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement nous suggère autre chose pour soulager davantage les gens qui veulent devenir propriétaires de leur maison.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre veut-elle passer maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

L'hon. M. Benson: Je crois que nous étions tous convenus de continuer l'examen de la mesure, de l'adopter, et peut-être ensuite de revenir aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Peters: Si nous continuons l'examen de cette mesure et que l'on déclare ensuite qu'il est six heures, ce sera parfait, mais nous ne voulons pas que l'on fasse le contraire.

L'hon. M. Benson: Pourrions-nous terminer cette étude et déclarer ensuite qu'il est six heures?

M. l'Orateur: En est-il ainsi ordonné et convenu?

L'hon. M. Starr: D'accord.